



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 18 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 18 janvier à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes, au Conseil Départemental sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-François RICHEUX, Guillaume PERRIN, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Jean ROUSIN, Christophe LECOMTE (suppléant de M. MARTIN), Yann SOULABAILLE, Marcel Le MOAL Mesdames Emmanuelle ROUSSET Flavie BONKHENOUFA,

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin,

Pouvoir : de Madame Marie-Edith MACE et Régis Georget à Monsieur DEMOLDER

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON payeur Départemental, Monsieur Armand BUREL Conseiller technique Cabinet Conseil Départemental, Messieurs Antoine DECONCHY et Christian ISAMBERT, Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEMOLDER

**Nombre de Membres du Comité présents : 15**

**Nombre de Membres du Comité votants : 17**

Date de la convocation : le 11 janvier 2022

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°22/01-01 Approbation du compte rendu du comité du 12/10/2021**

## Comité syndical du 18 janvier 2022

### N°22/01-01 Approbation du compte rendu du comité du 12/10/2021

Rapport,

Vu qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu du comité syndical  
du  
12 octobre 2021

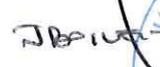
J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

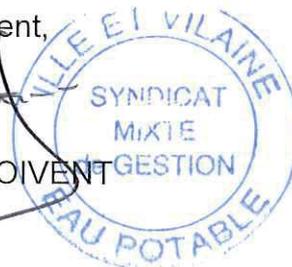
1°) **ENTERINER** le dit compte-rendu.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 18 janvier 2022

Le Président,

  
Joseph BOIVENT





**COMPTE RENDU  
du Comité Syndical  
du 12 octobre 2021**

5

L'an deux mille vingt et un le 12 octobre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont-Péan, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER Jean Francis RICHEUX, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Jean-Pierre MARTIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, Yann SOULABAILLE et Madame Flavie BOUKHENOUDA,

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean RONSIN, Guillaume PERRIN, Patrick HERVIOU

Assistaient également : Monsieur Joël SIELLER suppléant OUEST35, Monsieur Antoine DECONCHY, Mesdames Malika PAULIK et Véronique PERRATON du SMG-Eau35

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean Francis RICHEUX**

**Nombre de Membres du Comité présents : 12**

**Nombre de Membres du Comité votants : 12**

Date de la convocation : le 5 octobre 2021

**ORDRE DU JOUR**

**Le mardi 12 octobre 2021 à 10h00  
Mairie de PONT-PEAN salle du Conseil municipal**

**L'ordre du jour est le suivant :**

Administration générale/ Finances

N°21/10-01	Approbation du compte rendu du comité du 4 juin 2021	3
N°21/10-02	Désignation d'un secrétaire de séance	3
N°21/10-03	Point sur les délégations du président et du bureau	3
N°21/10-04	Information sur la désignation des nouveaux délégués du CD35 et désignation des nouveaux élus dans les commissions thématiques	3
N°21/10-05	Lieu des comités syndicaux	4
N°21/10-06	Programme complémentaire : participations auprès des adhérents	5
N°21/10-07	Décision modificative n°1 : régularisations comptables	5
N°21/10-08	Fixation de la surtaxe 2022	5
N°21/10-09	Ratio promus / promouvables	7
N°21/10-10	Actualisation du RIFSEEP	7
N°21/10-11	Poste de technicien.ne SIG : convention de mise à disposition auprès d'Eau du Pays de Fougères et du SYMEVAL	8
N°21/10-12	Paiements pour services Environnementaux – projet porté par le SMG-Eau35 : Convention de mandat entre l'Agence de l'Eau et le SMG-Eau35 et participation financière du SMG	8
N°21/10-13	Définition des enveloppes destinées aux captages prioritaires souterrains (hors PSE)	9
N°21/10-14	Signature d'une convention tripartite, SYRVA/SYMEVAL/SMG Eau 35, pour la gestion des PSE de la Valière	10
N°21/10-15	Présence de métabolites dans les eaux brutes et traitées : Assistance technique du SMG-Eau35 aux maîtres d'ouvrage pour les dossiers de dérogation	10
N°21/10-16	Délibération sur la contribution du SMG-Eau35 à la protection de la qualité des ressources en eau	11
N°21/10-17	Lancement de l'actualisation du schéma départemental Eau Potable : modélisation du fonctionnement annuel des interconnexions et propositions d'actions	12
N°21/10-18	Journée du 12 juin sur les perspectives du SMG-Eau35 : bilan et suites à donner	13

Monsieur Boivent informe le comité du décès de Monsieur LOUAPRE. Pour lui rendre hommage, une minute de silence est observée.

Il est 10h10, M. Joseph BOIVENT indique que le quorum est atteint.

Il remercie la Mairie de Pont-Péan pour son accueil et demande à ajouter deux premiers points à l'ordre du jour (approbation compte-rendu et désignation d'un secrétaire).

### Administration générale / finances

#### **N°21/10-01 Approbation du compte rendu du comité du 4 juin 2021**

Le compte rendu du 4 juin 2021 est validé à l'unanimité

#### **N°21/10-02 Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean Francis RICHEUX est désigné comme secrétaire de séance.

#### **N°21/10-03 Point sur les délégations du président et du bureau**

Les principales décisions prises par délégation depuis le dernier comité sont les suivantes :

Président / Bureau	Domaine	Délégation
Bureau	Travaux	Financement de l'antenne secondaire vers Paimpont : 220 000 €
Bureau	RH	Recours à l'alternance pour le recrutement d'une d'assistante administrative (2 ans)
Président	Qualité	Assistance à la réalisation de PSE - Missions complémentaires du bureau d'étude Eco-Décisions: 3650 € HT

**Les membres du comité prennent acte de ces décisions**

#### **N°21/10-04 Information sur la désignation des nouveaux délégués du CD35 et désignation des nouveaux élus dans les commissions thématiques**

Monsieur Boivent précise que le CD35 a désigné 3 nouveaux élus titulaires et 3 suppléants pour siéger au comité syndical du SMG-Eau35.

Il propose de faire un tour de table afin de se présenter aux nouveaux élus.

TITULAIRES	ROUSSET	Emmanuelle
	SOULABAILLE	Yann
	LE MOAL	Marcel
SUPPLEANTS	ROUX	Laurence
	PERRIN	Nicolas
	BOURGEAUX	Jean-Luc

Monsieur Boivent indique que chaque membre du comité peut s'inscrire dans les commissions.

Monsieur Richeux souhaiterait qu'il y ait une implication plus importante dans la commission Gestion et optimisation des ressources. Il souligne que cette commission travaille sur l'élaboration du nouveau schéma directeur et que les enjeux sont importants pour l'avenir du département.

Monsieur Le Moal indique vouloir s'inscrire à la commission.

**Commission Gestion et Optimisations des ressources**

(M. Richeux / Olivier Chauvière)

Monsieur Yann SOULABAILLE précise vouloir s'inscrire aux commissions:

**Commission qualité des eaux**

(M. Demolder / Olivier Vincent)

**Commission Maîtrise des besoins**

(M. Régnier / Christian Isambert)

**Les membres du comité prennent acte de ces modifications.**

**N°21/10-05**

**Lieu des comités syndicaux**

Monsieur Boivent indique que la situation sanitaire a forcé le SMG-Eau35 à délocaliser ces réunions de comités. Afin d'être conforme à l'article L5211-11 du CGCT, il est demandé au comité syndical de délibérer pour autoriser le président à choisir le lieu de tenue de comités syndicaux en dehors des locaux du SMG-Eau35.

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**N°21/10-06 Programme complémentaire : participations auprès des adhérents**

Monsieur Deconchy présente ce point ; il précise que suite aux dernières décisions de bureau et du comité, il est nécessaire d'inscrire ces nouvelles dépenses au programme d'opération 2021 :

Opération concernée	Collectivité adhérente	Montant à inscrire	Remarques
Aménagements hydrauliques à Blanche-Roche: participation aux emprunts	Eau du Pays de Saint-Malo	75 000 €	correspond à 2 trimestres sur 2021
Solde de la participation du SMG-Eau35 pour les travaux à l'usine de Villejean (phase 2: affinage)	Collectivité Eau du Bassin Rennais	6735 €	Travaux financés sur emprunt
Action innovante 2021 : PSE Côte d'Emeraude	Eau du Pays de Saint-Malo	20 000 €	Erreur dans le programme d'opération 2021 (remplace 14 800 €)

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**N°21/10-07 Décision modificative n°1 : régularisations comptables**

Une décision modificative doit être validée par le comité.

- 1) Une décision modificative doit être validée afin de régulariser une recette non reçue par une collectivité adhérente du fait des changements des limites des collectivités. Or ce titre avait été comptabilisé dans le compte administratif 2020. Il convient donc d'annuler cette recette. Ce montant doit être annulé sur le compte 673.
- 2) Le SMG-Eau35 souscrit désormais à la CAREL (mutuelle élus). Afin de permettre l'enregistrement des charges il est nécessaire procéder à l'ajustement comptable.
- 3) L'envoi de l'Observatoire à l'ensemble des communes de l'Ille-et-Vilaine a généré un coût supplémentaire d'affranchissement,

Il est donc proposé de faire les modifications suivantes :

	Dépenses	Recettes
658 Charges diverses de gestion courante	-24 000 €	
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 22 500 €	
6534 Cotisation de sécurité part patronale	+ 500 €	
6261 Frais d'affranchissement	+ 1 000€	

Monsieur Dumas intervient et signale que l'Observatoire est particulièrement apprécié et que sa mise à disposition dans les communes est très utile. Monsieur Boivent indique que c'est un bon document de synthèse.

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**N°21/10-08 Fixation de la surtaxe 2022**

Le montant de la surtaxe départementale pour l'année 2022, doit être transmis à l'ensemble des collectivités distributrices dès le mois d'octobre. Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG-Eau35.

L'année 2021 a été marquée par un faible montant financé par le SMG-Eau35 sur les nouveaux travaux (décalages projets), qui représentent la majeure partie des dépenses du SMG-Eau35. Toutefois, de nombreux projets sont prévus dans les années à venir. C'est pourquoi le bureau propose de maintenir le niveau actuel de la surtaxe départementale, à savoir 0,17 €/m<sup>3</sup>.

Monsieur Demolder s'interroge sur la courbe présentée et sur les montants des emprunts. Monsieur Boivent précise qu'à ce jour le SMG-Eau35 n'a contracté aucun emprunt mais qu'il s'est engagé à rembourser ceux des collectivités adhérentes ayant fait l'objet d'une convention.

Monsieur Deconchy intervient et rappelle que le SMG-Eau35 a signé un contrat avec le cabinet Finance active. Ce contrat permet aux collectivités adhérentes d'être accompagnées pour souscrire et/ou renégocier des emprunts.

Monsieur Georget s'étonne de la remontée de la trésorerie prévue à partir de 2031. Monsieur Boivent indique que les premiers emprunts ont été contractés en 2011 sur une durée de 20 ans. Par ailleurs, il est difficile d'avoir une visibilité sur les travaux au-delà de 10 ans.

Monsieur Boivent souhaiterait que la durée des emprunts soit plus longue afin d'être plus en cohérence avec la durée d'amortissement des ouvrages.

Monsieur Demolder approuve des durées d'emprunt longues pour les canalisations ; il s'interroge toutefois sur l'amortissement d'une usine sur une durée de 40 ans au vu des évolutions des traitements.

Monsieur Dumas rappelle que l'eau risque de devenir une denrée rare dans les prochaines années et souhaiterait que la surtaxe soit augmentée pour financer le renouvellement des réseaux.

Monsieur Boivent intervient et souhaiterait que la solidarité entre les différents secteurs se développe afin de faciliter les investissements dans le secteur rural.

Monsieur Richeux indique que le taux de rendement de 87% sur l'ensemble du département est un bon taux.

Monsieur Demolder précise que les collectivités productrices et distributrices sont déjà conscientes des enjeux du renouvellement des réseaux.

Monsieur Georget demande si la quantité sera suffisante pour satisfaire l'ensemble des demandes.

Monsieur Boivent indique que la demande ne cesse d'augmenter malgré les différents projets de sensibilisation des acteurs de l'eau. La gestion quantitative est devenue le premier enjeu de l'eau potable en Ille-et-Vilaine. Il s'interroge sur la place du SMG-Eau35 sur la question de la maîtrise des besoins en l'eau potable.

Monsieur Régnier s'interroge sur les démarches à entreprendre par les élus locaux pour faire évoluer des normes peu adaptées (exemple de l'interdiction de la réutilisation de l'eau dans l'agro-alimentaire).

Monsieur Boivent propose de délibérer sur ce point.

Les élus décident à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) de maintenir pour l'année 2022, le montant du fonds de concours du SMG35 à 0,17€/m<sup>3</sup>.

## Ressources Humaines

### N°21/10-09 Ratio promus / promouvables

Monsieur Deconchy rappelle qu'en parallèle de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines au sein du SMG-Eau35, le comité doit se prononcer sur le ratio promus-promouvables au sein du service.

Il indique que le Comité technique a donné un avis favorable à la proposition de fixer à 100% le ratio promus - promouvables pour tous les grades présents dans la collectivité.

Monsieur Boivent rappelle que le SMG-Eau35 est une collectivité avec des effectifs réduits, ce qui justifie ce ratio.

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

### N°21/10-10 Actualisation du RIFSEEP

Monsieur Boivent rappelle que le RIFSEEP est désormais la norme pour l'ensemble des cadres d'emplois et vient remplacer les primes pré-existantes. Il se décompose en une prime fixe « Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise » et en une prime variable « Complément Indemnitaire ».

Au SMG-Eau35, le RIFSEEP n'a été mis en place que pour les catégories B et C. Il est proposé de mettre en place le RIFSEEP pour l'ensemble des agents. Les montants planchers et plafonds proposés pour l'IFSE sont les suivants :

Cadres d'emploi et groupes des fonctions	Emploi (à titre indicatif)	Montant mini annuel	Montant Maxi annuel	Plafonds annuels réglementaires (pour information)
<b>Ingénieurs en chef (A)</b>				
Groupe 1	Ingénieur en chef	8 400 €	25 200 €	57 120 €
<b>Ingénieurs et ingénieurs principaux (A)</b>				
Groupe 1	Ingénieurs, ingénieurs principaux	6000 €	25 200 €	36 210 €
<b>Techniciens et rédacteurs territoriaux (B)</b>				
Groupe 1	Chargé de missions	4 000 €	11 340 €	17 480 €
Groupe 2	Responsable de domaine	3 500 €	11 340 €	16 015 €
<b>Adjoints techniques et administratifs (C)</b>				
Groupe 1	Adjoint technique ou administratif	3 000 €	11 340 €	11 340 €

Par ailleurs, le plafond du Complément Indemnitaire serait de 200 €/an pour toutes les catégories.

Monsieur Boivent indique les plafonds proposés sont des montants maximums. Des échanges ont lieu sur les plafonds annuels.

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**N°21/10-11 Poste de technicien.ne SIG : convention de mise à disposition auprès d'Eau du Pays de Fougères et du SYMEVAL**

Monsieur Boivent rappelle qu'un recrutement est en cours pour remplacer la technicienne SIG du SMG-Eau35. Il a été décidé de mettre à disposition un service de SIG auprès de 2 syndicats adhérents qui étaient en recherche d'un profil identique pour leurs missions propres :

- Le SYMEVAL à hauteur de 30%
- Eau du Pays de Fougères (ex. SMPBC) à hauteur de 20%

Une convention de mise à disposition est proposée. Elle prévoit un remboursement par les collectivités du coût de la mission au prorata du temps de mise à disposition. La durée de la convention est de 3 ans renouvelables.

Monsieur Demolder indique que ce poste est stratégique, que la gestion des données est primordiale pour une collectivité.

Monsieur Régnier explique que la charge du travail du futur technicien sera amenée à évoluer dans les années à venir.

Le comité autorise le président à signer la convention et valide à l'unanimité l'ensemble de la proposition.

**Ressources – actions qualité**

**N°21/10-12 Paiements pour services Environnementaux – projet porté par le SMG-Eau35 : Convention de mandat entre l'Agence de l'Eau et le SMG-Eau35 et participation financière du SMG**

Monsieur Deconchy explique que le projet de paiements pour services environnementaux PSE, proposé pour les captages prioritaires souterrains d'Ille et Vilaine a été retenu par l'Agence de l'Eau. Pour mémoire, ce projet de PSE concerne les territoires suivants :

Nom de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC)	Collectivité gestionnaire du point d'eau
Couyère	Eau du Pays de Fougères
Gentière	Communauté de Communes Bretagne Romantique
Aulnais-Mejannot	SYMEVAL
Chalonge	SYMEVAL
Vau Reuzé	CEBR

L'étude d'opportunité réalisée par le bureau d'études ECODECISION a évalué l'enveloppe nécessaire à la réalisation de ce projet à 1 015 000 €. L'Agence de l'Eau a souhaité que le SMG-Eau 35 participe financièrement.

Les élus en charge du suivi de ce dossier ont proposé lors du COPIL du 11 mars 2021 une participation du SMG-Eau35 de 22 000 €/an. Cette somme correspond au financement de 50% du montant du PSE pour les parcelles situées dans l'AAC. Ainsi, sur pour les 5 ans à venir, le SMG-Eau 35 apportera 110 000 € et l'Agence de l'Eau 905 000 €.

Par ailleurs, le SMG Eau 35 sera en charge de verser chaque année le montant global du PSE à chaque agriculteur. Le SMG Eau 35 devra donc gérer des fonds mis à dispositions par l'Agence de l'Eau. Pour ce faire, il est nécessaire de signer avec l'Agence une convention de mandat. La convention a pour objet de définir le mandat donné par l'agence de l'eau au mandataire pour assurer l'instruction, la liquidation, le paiement et le contrôle des aides de l'agence de l'eau aux agriculteurs dans le cadre d'un dispositif local de paiements pour services environnementaux

En parallèle, le SMG Eau 35 devra être signataire de convention engageant chaque exploitant dans le dispositif.

Il est donc proposé que le comité du SMG Eau 35 délibère pour :

- Autoriser le Président à signer la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du PSE (notamment les conventions avec les agriculteurs)
- Attribuer une enveloppe budgétaire de 110 000€ sur 5 ans à ce projet.

Monsieur Boivent précise que la rémunération sera calculée sur l'ensemble des exploitations afin de rendre ce projet plus attractif. Il indique qu'aujourd'hui, une vingtaine d'agriculteurs ont été identifiés sur l'ensemble des secteurs. Par ailleurs, ce travail se fait en articulation avec les syndicats de production et de bassin versant qui conservent le contact avec les agriculteurs sur le terrain.

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

#### **N°21/10-13 Définition des enveloppes destinées aux captages prioritaires souterrains (hors PSE)**

Le règlement financier du SMG Eau 35 prévoit la possibilité de financer les actions spécifiques aux captages prioritaires souterrains. Concernant le programme d'actions (durée de 3 ans) de ces captages, la rédaction actuelle du règlement financier prévoit la possibilité de fixer une enveloppe annuelle maximale pour chaque captage. Jusqu'à présent, ces enveloppes n'étaient pas déterminées. Il est donc proposé de fixer le montant annuel de l'enveloppe de chaque captage selon la formule suivante :

$$\text{enveloppe} = 4.000\text{€} + 0,01\text{€} * \text{Production}$$

Ce qui correspond aux montants suivants :

maître d'ouvrage	captage	production autorisée		enveloppe annuelle pour la mise en œuvre
Eau du Pays de Fougères	La Couyère	120 000	m <sup>3</sup> /an	16 000 €
CCBR	La gentière	120 000	m <sup>3</sup> /an	16 000 €
SYMEVAL	Princé	73 000	m <sup>3</sup> /an	11 300 €
SYMEVAL	Challonge	70 000	m <sup>3</sup> /an	11 000 €
CEBR	Vau Reuzé	190 000	m <sup>3</sup> /an	23 000 €

Il est proposé que le comité délibère pour :

- valider le mode de calcul des enveloppes,
- valider les montants indiqués ci-dessus

- valider la modification du règlement financier.

Monsieur Richeux craint que cette délibération alourdisse encore le règlement financier du SMG-Eau35 et rappelle qu'il ne souhaite aucune ingérence de la part du SMG-Eau35 dans les autres territoires. Il indique que le prochain enjeu sera le partage de l'eau.

Madame Boukhenoufa indique que justement cette délibération permet de définir une règle de calcul identique à l'ensemble du territoire.

Monsieur Dumas souhaite que les contraintes rencontrées sur les territoires ruraux soient également supportées par les autres secteurs.

Monsieur Le Moal indique qu'un développement équilibré passe également par le partage équilibré des ressources.

Monsieur Boivent indique que les solutions doivent être trouvées à l'échelle départementale voire interdépartementale.

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**N°21/10-14 Signature d'une convention tripartite, SYRVA/SYMEVAL/SMG Eau 35, pour la gestion des PSE de la Valière**

Au cours de l'année 2020, le SYMEVAL et le SYRVA ont réalisé une étude de faisabilité de mise en place de paiements pour services environnementaux sur le captage de la Valière. Cette étude financée par l'Agence de l'eau dans le cadre d'un appel à projet et par le SMG Eau 35 dans le cadre du dispositif « actions innovantes » a abouti à un projet qui a été retenu par l'Agence de l'Eau. Le SMG Eau 35 a été associé à la démarche dès le départ, en tant que financeur mais aussi compte tenu du contexte particulier de ce captage (procédure PPC et procédure captage prioritaire en cours).

Dans ce cadre, le SYRVA et le SYMEVAL ont demandé une assistance technique du SMG-Eau35 pour instruire les dossiers de demande de PSE des agriculteurs et les dossiers annuels (vérification des indicateurs). Cette assistance se justifie du fait de l'expertise que le SMG Eau 35 développera dans le suivi du projet de PSE des 5 captages souterrains. Le temps nécessaire à cette mission est estimé à 5 jours par an.

A la suite de l'avis du bureau, il est donc proposé que le comité du SMG Eau 35 délibère pour :

- autoriser le Président à signer la convention tripartite SMG-Eau35/ SYMEVAL/ SYRVA.

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**N°21/10-15 Présence de métabolites dans les eaux brutes et traitées : Assistance technique du SMG-Eau35 aux maîtres d'ouvrage pour les dossiers de dérogation**

Monsieur Boivent explique que l'émergence de la problématique « métabolites » a mobilisé le SMG Eau 35 et ses adhérents, en vue de définir des actions correctives, des actions de communication, des modalités de financement des programmes d'action à prévoir et pour commencer à préparer des dossiers de dérogation. Il indique que le SMG Eau 35 suit l'évolution de la situation de la problématique « métabolites » au niveau départemental, régional et national et échange régulièrement avec l'ARS sur le sujet, notamment dans le cadre du groupe de travail régional AEP.

Monsieur Boivent indique qu'une trame de dossier de dérogation a été préparée par le SMG Eau 35 et transmise aux adhérents. Il précise que certaines collectivités concernées par des non

conformités peuvent avoir des difficultés pour rédiger les dossiers de dérogation. Selon les situations, elles peuvent avoir besoin d'une simple relecture, de la rédaction de parties du dossier ou d'une rédaction conjointe.

Une assistance du SMG Eau 35 favoriserait l'homogénéité des dossiers au niveau départemental et permettrait de mutualiser les actions de correction à apporter en fonction des demandes de l'ARS.

Monsieur Boivent rappelle que le SMG-Eau35 apporte une aide de 300 000€ par an aux petites usines afin d'éviter les fermetures.

Monsieur Soulabaille demande des précisions sur le contenu des dossiers de dérogation. Monsieur Boivent indique qu'en cas de non-respect des normes, l'usine doit être fermée, sauf si le syndicat obtient une dérogation. Le dossier de dérogation présente un état des lieux de la qualité de l'eau, ainsi que l'ensemble des mesures curatives et préventives prises par le maître d'ouvrage pour revenir à des teneurs conformes..

Il propose donc au comité du SMG Eau 35 de délibérer pour :

- Apporter, aux collectivités qui le souhaitent, une assistance à la rédaction des dossiers de dérogation « métabolites ».
- Autoriser le président à signer les conventions en rapport avec cette assistance

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

#### **N°21/10-16 Délibération sur la contribution du SMG-Eau35 à la protection de la qualité des ressources en eau**

Le décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource modifie le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en introduisant la possibilité, pour les services qui assurent tout ou partie du prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, de contribuer à la préservation de la ressource.

Ce texte permet de sécuriser le cadre réglementaire d'intervention des collectivités concernées dans leurs actions pour la qualité de l'eau telles que la lutte contre les pollutions diffuses agricoles, les actions de communication et de pédagogie auprès des écoles et des collectivités... Cette intention doit être formalisée par une délibération.

Monsieur Boivent rappelle qu'en plus des actions sur les PPC, le SMG Eau 35 est engagé dans :

- 9 contrats de bassins versants : financement d'actions visant à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau de 21 captages.
- 5 captages souterrains prioritaires : assistance technique et financement des actions captages prioritaires, maîtrise d'ouvrage du projet de Paiements pour Services Environnementaux.

Monsieur Boivent propose au comité de délibérer sur l'intention du SMG-Eau35 de contribuer à la préservation de la ressource, en partenariat avec ses adhérents maîtres d'ouvrage des prises d'eau.

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

## Ressources – gestion quantitative et schéma départemental

### N°21/10-17 Lancement de l'actualisation du schéma départemental Eau Potable : modélisation du fonctionnement annuel des interconnexions et propositions d'actions

Monsieur Boivent indique que la révision du schéma départemental AEP d'Ille-et-Vilaine va être lancée. Ce schéma a pour objet de sécuriser l'alimentation en eau potable du département à l'horizon 2040 via :

- Les travaux d'infrastructures à réaliser : usines, interconnexions
- Les modalités de gestion solidaire des ressources tout au long de l'année
- L'inventaire des autres actions utiles à l'équilibre besoins- ressources du département : maîtrise des consommations, préservation de la qualité des eaux brutes, connaissance des ressources, etc.

Il comporte plusieurs phases :

- Analyse de l'évolution des consommations et des besoins et prévisions à l'horizon 2040. Cette étude sera réalisée en interne par les services du SMG-Eau35
- Bilan des travaux de sécurisation réalisés et projetés dans le cadre des schémas directeurs locaux réalisés ou en cours : bilan réalisé en interne
- Analyse du fonctionnement des infrastructures de sécurisation de l'Ille-et-Vilaine à l'échelle journalière et annuelle. Cette étude permettra de vérifier l'adéquation des travaux prévus avec les besoins attendus à l'horizon 2040. Elle permettra également de proposer des travaux complémentaires à intégrer au schéma départemental. Les grandes lignes du cahier des charges de cette étude sont présentées en séance.
- Synthèse et validation du schéma départemental

Le planning du projet est le suivant :

- Phase 1 : Analyse des besoins AEP et prospectives à l'horizon 2040 : début 2022
- Phase 2 : Bilan des travaux réalisés/ en cours : début 2022
- Phase 3 : Analyse du système de sécurisation du département/ proposition de travaux :
  - Lancement de la consultation des bureaux d'étude : automne 2021
  - Choix du bureau d'étude et lancement de l'étude : début 2022
  - Rendu de l'étude : été 2022
- Synthèse et validation du nouveau schéma départemental : automne 2022

Monsieur Boivent souhaite que le comité soit consulté sur :

- Le lancement de la révision du schéma départemental AEP
- Le lancement de la consultation pour l'analyse du fonctionnement du système de sécurisation du département d'Ille-et-Vilaine.

Monsieur Boivent souhaite que les modalités de concertation impliquent l'ensemble des acteurs de l'eau, que le grand public soit averti des difficultés réelles d'approvisionnement. Il indique également que ce nouveau schéma doit prendre en compte les dérèglements climatiques et les difficultés de gestion des ressources.

Monsieur Richeux souligne qu'il faut réviser nos pratiques car les périodes de sécheresse peuvent aujourd'hui durer jusque 9 mois. Il convient de passer des constats aux actions d'économies d'eau.

Monsieur Demolder indique que d'autres études sont en cours qu'il faut en tenir compte : schémas directeurs, projets de recherche...

Madame Boukhenoufa souligne que la communication auprès du public constitue un enjeu à part entière.

Monsieur Dumas indique que le prix de l'eau sera surement un levier de réflexion. M. Le Moal souligne que le prix perçu par les usagers intègre l'assainissement. M. Demolder précise qu'il faut prendre en compte l'impact d'une hausse des tarifs en fonction des publics.

Monsieur Régnier s'interroge sur le rôle des élus locaux dans leurs décisions dans les communes et EPCI : autorisation de construire des piscines, permis de lotir...

Monsieur Georget indique qu'une communication nationale aurait un impact important.

Monsieur Boivent souhaite que des journées de débat soient programmées.

Le lancement de la révision du schéma directeur et de la consultation est approuvé.

## Autres

**N°21/10-18  
donner**

**Journée du 12 juin sur les perspectives du SMG-Eau35 : bilan et suites à**

A la suite de la journée élus- agents du 12 juillet, Madame Paulik présente rapidement une synthèse des échanges réalisés. Les élus du comité souhaitent que d'autres journées de réflexion soient organisées rapidement, si possible avec l'apport d'experts extérieurs.

La séance est levée à 12h40